

### Synthèse de la réunion du bureau du 9 décembre 2020

Le bureau du Cnis s'est réuni en Webconférence le 9 décembre dernier, sous la présidence de Patrice Duran.

La première partie a été consacrée aux appariements et aux statistiques fondées sur des sources administratives en trois points exposés par l'Insee. **Pascal Rivière** a présenté le rapport de l'inspection générale de 2019 sur les appariements de données individuelles au sein du SSP. **Christel Colin** a fait le point sur le projet de code statistique non signifiant (CSNS), qui vise à faciliter les appariements de données individuelles au sein du service statistique public (SSP) et qui entre dans une phase opérationnelle. **Sylvie Lagarde et Pascal Rivière** ont fait part des réflexions en cours sur le développement des statistiques fondées sur des sources administratives et sur les pistes d'évolution en termes institutionnels et méthodologiques.

Ces exposés ont permis de mettre en évidence, pour le SSP, les enjeux de gouvernance et les enjeux méthodologiques d'une exploitation généralisée des sources administratives, notamment via des appariements. Au titre de la transparence vis-à-vis du public, l'Insee a aussi indiqué qu'un avis du Cnis préalable à l'usage d'un CSNS, similaire à celui donné sur l'opportunité des projets d'enquêtes statistiques, lui paraîtrait souhaitable.

Les membres du bureau du Cnis ont salué la démarche engagée par l'Insee, qui représente selon eux une évolution majeure pour la statistique publique et qui était fortement attendue. Les questions ont porté sur le degré de coopération avec les chercheurs qui réalisent des traitements similaires, le rôle du Cnis, représentant de la demande sociale, dans ces nouveaux traitements hors enquêtes, l'interaction avec la CNIL, ou encore les moyens associés à ces investissements dans de nouveaux modes de production statistique.

**Jean-Luc Tavernier** a présenté dans une deuxième partie, l'activité récente du SSP. Au titre des actualités directement liées à la crise du Covid, il a donné des informations sur la collecte actuelle des enquêtes et sur la décision récente de report de la collecte du Recensement 2021, avant d'évoquer différents travaux du SSP sur la crise sanitaire et ses répercussions. Il s'est interrogé à cette occasion sur la possibilité d'engager des travaux du Cnis sur les statistiques en matière sanitaire.

Pour ce qui est des actualités européennes, il a annoncé la mise en place imminente d'un tableau de bord européen mensuel, dont l'objectif est d'améliorer le suivi de la reprise dans le contexte Covid-19, ainsi que les projets de règlements sur le numérique et la e-privacy.

Enfin, après avoir cité quelques projets ou réalisations récentes du SSP, hors sujets liés au Covid, il a cité les principales publications du SSP.

Au titre du bilan de l'année écoulée et des projets d'orientations transversales du Cnis pour 2021, **Patrice Duran** a rappelé la manière dont les travaux du Cnis ont été modifiés en 2020 pour accompagner l'évolution des travaux statistiques en rapport avec la crise, avec notamment la mise en place de nouveaux modes de consultation sur les avis d'opportunité et sur certains aspects du programme de travail à venir. Il a également évoqué les consultations exceptionnelles de la Cnerp qui ont eu lieu en juin et en novembre, cette dernière ayant porté sur les modalités de réalisation de l'enquête de recensement 2021. Il propose que la première orientation 2021 du Cnis capitalise sur cette expérience afin d'assurer une consultation de qualité, modernisée et réactive, pour accompagner les évolutions du système d'information statistique.

Les travaux du SSP menés au cours de l'année conduisent également le Cnis à recommander de pérenniser certains des travaux statistiques innovants menés pendant la crise sanitaire, notamment l'utilisation de données haute fréquence et de poursuivre le développement des travaux sur les sources administratives et les appariements, notamment pour augmenter la transparence sur ces nouveaux modes de collecte de la statistique publique.

Enfin, il suggère que le Cnis continue d'encourager toutes les formes de communication pédagogique qui permettent d'augmenter la visibilité des statistiques dans le public.

Les présidents de Commissions thématiques du Cnis qui étaient présents ont rappelé de leur côté les sujets traités en 2020 et les enjeux soulevés à cette occasion.

Enfin, au titre des actualités du Cnis, **Françoise Maurel** a proposé les modalités pratiques d'élaboration d'un avis du Cnis, en préalable aux demandes de Code Statistique non significatif, que l'Insee avait évoqué en première partie. Ces avis, qui seront élaborés après consultation des membres du bureau, feront l'objet d'une approche expérimentale pour les premières demandes.